

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2014

RÉFORME FERROVIAIRE - (N° 1468)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD374

présenté par
M. Savary, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« objet »,

le mot :

« missions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.